



La reconnaissance de l'adhésion des Foyers Ruraux et Associations locales est soumise à l'engagement conventionnel ci-dessous auprès de leur Fédération / Union

### **Article 1 : signataires**

**Entre d'une part :**

La Fédération / l'Union  
(Structure fédérale) de :

[FEDERATION MARTINQUAISE DES FOYERS RURAUX](#)

Représentée par son/sa Président·e :

[ZAMORD Claude colette](#)

**Et d'autre part :**

Le Foyer Rural ou l'Association  
(Structure locale) de :

Représentée par son/sa Président·e :

### **Article 2 : Principes et valeurs des Foyers Ruraux** **(extrait du préambule des statuts de la CNFR)**

« ... Tous les adhérents s'engagent à respecter les principes suivants :

- ▶ Participer au développement de la citoyenneté dans les territoires ruraux et péri-urbains
- ▶ Se référer dans leurs pratiques à l'éducation populaire
- ▶ Faire reposer leurs actions sur la libre association des habitants sur leur territoire, défini par eux comme un espace de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble
- ▶ Être ouverts à tous et respecter les opinions et les croyances de chacun
- ▶ Favoriser l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité
- ▶ Tendre vers la parité dans leurs instances... »

### **Article 3 : Bénéficiaires de l'adhésion**

- ▶ Le Foyer Rural (l'Association locale, ou toute autre Association adhérente), **signataire de la présente convention**, adhère pour la saison **2023-2024** auprès de la structure fédérale signataire.



- **Par cette adhésion**, reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion aux Foyers Ruraux et peut ainsi bénéficier et **faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents (validés dans Gestanet) des orientations communes, services (assurances RC/IA/Assurance aux biens)**, moyens collectifs mis en œuvre par la CNFR.

### **Article 4 : Engagements**

Par cette convention, le Foyer Rural /l'Association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs des Foyers Ruraux définies au préambule des statuts de la CNFR, à adhérer et faire adhérer ses membres par le système d'adhésion **GESTANET**.

**Seule l'adhésion sous  
GESTANET permettra de  
bénéficier des services et  
agrément de la CNFR**

### **Information : adhésion confédérale et représentation démocratique**

La représentation démocratique de votre Fédération ou Union au sein de la CNFR est liée au nombre d'adhérents individuels enregistrés dans Gestanet.

**Les tarifs négociés (adhésions, assurance et accords) reposent sur la mutualisation et la solidarité du réseau.**

Fait à .....

le .....

**Le/la Président-e de la Fédération**

**Départementale/Union Régionale de**

.....

**Le/la Président-e du Foyer Rural ou Association  
locale de**

.....